

AFFAIRE DES "FAUX STEAKS HACHÉS"

UN VRAI SCANDALE... DE L'ÉTAT

Des tonnes de steaks... sans trace de viande bovine ont été livrés à des associations caritatives ! Derrière cette affaire, on trouve un fournisseur privé, mais aussi un organisme public, FranceAgriMer, dont la responsabilité mérite d'être interrogée. **PAR EMMANUEL LÉVY**

C'est le genre d'information qui tourne en boucle quelques heures, horrifie l'opinion, puis disparaît comme si de rien n'était, une fois une poignée de coupables désignés. Vendredi 6 juin, RTL révélait que tout ou partie des 780 t de steaks hachés livrés à quatre associations caritatives, destinées donc aux plus démunis, n'était qu'une mixture d'amidon, de soja, de peau et de gras, sans trace de viande bovine. Des steaks comestibles mais au goût répugnant selon des bénéficiaires du Secours populaire. Face à ce nouveau scandale alimentaire, la machine médiatique a fonctionné comme à son habitude : dénonciation de l'entreprise fournisseur et de son sous-traitant polonais, promesse du « plus jamais ça »... Sauf que, comme *Marianne* le dévoilait le jour même, l'affaire n'est pas de la seule responsabilité du fournisseur

qualifié d'« escroc cynique » par le gouvernement.

La chose est entendue. Voldis, la PME bretonne, ne doit pas être dédouanée. Le fait est qu'elle a remporté un appel d'offres à 5,2 millions d'euros lancé par FranceAgriMer, un établissement sous l'autorité du ministère de l'Agriculture et sous le contrôle de celui de la Solidarité, et financé dans le cas présent par le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD). Cet avis d'attribution exhumé par *Marianne* explique comment on a pu en arriver à une telle horreur alimentaire. Il n'indique qu'un seul et unique critère : le prix. Contrairement à d'autres lots du même appel d'offres, portant par exemple sur du café moulu.

Seul paramètre : le prix
Résultat : des steaks hachés à 3,46 €/kg, moitié moins que le prix du marché ! Un véritable poussau-crime qui n'a pas fait tiquer les fonctionnaires de FranceAgriMer.

« Le choix final se porte sur l'offre la plus intéressante économiquement parmi celles qui remplissent strictement les conditions précisées au cahier des charges du marché FEAD. Celui-là comprenait deux volets »,

nous a répondu le ministère de la Santé. Sauf que les documents en question se contentent de définir ce qu'est un steak haché à 15 % de matière grasse et les contrôles sanitaires ordinaires qui accompagnent sa fabrication. Bref, la base. Reste donc pour seul paramètre le prix. Certes, le code des marchés publics le permet, mais, dans notre affaire, cela va avoir des conséquences regrettables.

D'autant que FranceAgriMer n'en est pas à son premier dysfonctionnement. L'établissement public semble un peu léger avec les millions du fonds européen.

"C'EST FRANCEAGRIMER QUI NOUS LIVRAIT LES ÉCHANTILLONS À TESTER. C'EST IMPOSSIBLE QU'ILS CORRESPONDENT AUX LOTS INCRIMINÉS."

MÉRIEUX NUTRISCIENCES



Vincent Hulin / Radio France / MuePPP

Un rapport de 2017 de la Direction générale de la cohésion sociale listait les anomalies identifiées par un audit de la Commission européenne comme l'« absence de transparence dans la procédure de passation des marchés publics » ou encore le « défaut de procédures de contrôle interne et de prévention des risques ». Résultat, à l'époque, le FEAD avait interrompu ses paiements. Leur reprise n'est intervenue qu'après que FranceAgriMer s'est engagée à corriger ces irrégularités, en ayant notamment recours à un laboratoire d'analyses, Mérieux NutriSciences.

Écarts inexplicables

« Depuis la fin de l'été 2018, [soit le] début de notre contrat avec FranceAgriMer, explique à Marianne, sous couvert de l'anonymat, un des responsables du laboratoire, nous avons procédé à un peu moins d'une vingtaine de tests sur des steaks hachés. S'il y a eu des dépassements de valeur pour certaines analyses, aucune n'a conclu à des résultats négatifs. » Selon nos informations, tout était donc OK. La teneur en sel ? OK. Le taux de collagène ? OK. La viande testée par ADN ? OK, c'était bel et bien du bœuf. C'est à n'y rien comprendre !

LA SOCIÉTÉ VOLDIS devait fournir 1 500 t de steaks. Les 780 t livrées à quatre associations caritatives n'étaient qu'une mixture d'amidon, de soja, de peau et de gras. Pour un coût de 3,46 €/kg, moitié moins que le prix du marché ! Ci-dessus, stock en provenance de Pologne fourni au Secours populaire de la Vienne.

D'où provenaient les échantillons testés ? De prélèvements effectués dans les entrepôts des associations caritatives par... des agents de FranceAgriMer. « C'est eux qui nous livraient directement les échantillons. Nous ne savions rien de plus. Mais c'est impossible qu'ils correspondent aux lots aujourd'hui incriminés », assure-t-on chez Mérieux. L'écart entre les analyses livrées par le labo et le résultat dans l'assiette pose d'autres questions que la seule incompétence ou le hasard qui auraient conduit les agents de FranceAgriMer à ne présenter à l'analyse que des lots conformes. Interrogeant, par ricochet, la responsabilité de l'Etat, une nouvelle fois.

Maintenant, le fournisseur Voldis se retrouve seul à devoir prendre en charge tous les frais auxquels ont dû faire face les quatre associations caritatives, engendrés par la non-conformité des steaks (le stockage, l'enlèvement de la marchandise incriminée, sa destruction...) et les remplacer. En outre, une sanction d'environ 260 000 €, soit 5 % de la valeur du marché, est prévue au cahier des charges, comme nous l'a précisé le ministère de la Santé. Sans compter la procédure pénale engagée par la répression des fraudes... ■

NON À UNE EUROPE DE MERDE !

PAR PÉRICO LÉGASSE

De l'acte unique à l'acte inique, il n'y avait qu'un pas que Bruxelles a fini par franchir, en avouant son impuissance à enrayer un système de fraude devenu structurel. Car c'est bien l'idéal européen qui est la première victime de cet énième et accablant scandale de la viande. Soyons précis, l'Union européenne, telle qu'elle est pensée, conçue et réglementée, non seulement permet mais favorise ce genre de dérive puisque les voyous constatent qu'ils peuvent sévir sans entraves. On les comprend. Le libre-échange, c'est formidable, surtout quand il est à disposition d'une contrebande qu'il engendre lui-même. Combien faudra-t-il encore de scandales alimentaires, révélant l'absence de contrôles des échanges commerciaux sensibles, pour que pouvoirs publics et instances communautaires ne se contentent plus de jurer, la main sur le cœur, qu'« il faut que cela cesse » mais passent enfin à l'acte ? Nous en serions à la première alerte, on parlerait d'un simple délai de réglage, mais, après la vache folle en 1998, les œufs belges à la dioxine en 1999, les lasagnes au cheval roumain en 2013, les œufs néerlandais au fipronil en 2017, les légumes hongrois surgelés à la listeria en 2018, la viande polonaise avariée en janvier 2019, la coupe est pleine. Et nous ne citons là que les scandales ayant franchi des frontières. Cette fois, la Pologne est encore à l'honneur, en plus abject, puisque le scandale porte sur des steaks hachés destinés aux pauvres et financés par des fonds publics européens. Ceux qui laissent faire, se taisent ou regardent ailleurs, à tous les niveaux, sont les véritables ennemis de l'Europe, au contraire de ceux qui dénoncent cette trahison. Non à une Europe de merde ! ■